



Infos Touquin

N°96

juin 2024

Chères Touquinoises, chers Touquinois,

Ce numéro de l'Infos Touquin sera en partie dédié au bilan financier de l'année dernière.

Une gestion rigoureuse et l'implication sans faille de l'équipe municipale et de nos agents nous ont permis de rentabiliser chaque euro investi. Les graphiques des pages suivantes reprennent les principales dépenses réalisées sur l'année 2023 et celles prévues pour l'année 2024, ainsi que la répartition des dépenses et recettes de l'année 2023.

L'installation de la plateforme multisports, des agrès adultes et du parcours enfant est en cours et sera opérationnelle début juillet. Les travaux de réfection de la rue de Provins ont commencé et devraient être terminés mi-août.

Pour le bien de tous, je vous rappelle quelques règles indispensables pour que la vie en communauté soit paisible :

- Les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons ; le stationnement y est donc interdit.
- Les poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs, sauf la veille au soir et le jour du ramassage. En effet, vous êtes de plus en plus nombreux à ne pas les rentrer, ce qui gêne le passage des piétons lorsqu'il y a un trottoir, ou la circulation des tracteurs et des voitures lorsqu'elles sont sur la route.
- La tonte des pelouses doit être faite aux horaires suivants :
Les jours ouvrables de 7h à 20h
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.
- Les feux (végétaux, pneus, bois, etc.) sont strictement interdits par arrêté préfectoral.
- Chaque maître doit ramasser les excréments laissés par son animal sur le domaine public.

N'oubliez pas que, dès lors que vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison ou de votre clôture, vous devez au préalable déposer une déclaration de travaux auprès du service urbanisme de la Mairie. Bien entendu, toute construction doit aussi faire l'objet d'une demande.

Il est important de faire ces demandes avant l'achat des matériaux, car les règles d'urbanisme sont fixées par le Plan Local d'Urbanisme et tout n'est pas permis.

Un village plus beau, c'est l'affaire de tous ! En effet, l'entretien des surfaces longeant votre habitation (tonte, désherbage) ne générera pas une charge de travail élevée pour vous s'il est réalisé régulièrement. Nous vous rappelons également que la taille de vos haies et arbustes est quant à elle de votre entière responsabilité. Les agents municipaux entretiennent les rues de notre village ; toutefois, ils ne sont que deux et il ne leur est donc pas possible d'être partout. Afin de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement, nous avons fait le choix de ne pas embaucher de nouvel agent. Merci donc à ceux qui le font déjà et à tous ceux qui le feront.

Les informations relatives à notre village sont désormais disponibles sur l'application « PanneauPocket ». Vous trouverez en dernière page la marche à suivre pour la télécharger, ce qui vous permettra d'avoir connaissance rapidement des différentes actualités. En effet, à terme, l'application « Mes alertes » ne sera plus maintenue par le prestataire.

Je vous souhaite de bonnes vacances, que j'espère un peu plus ensoleillées que le printemps.

Le maire
Sophie Chevrinais

Imprimé par Sud-ouest Impression

COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Communauté d'agglomération



PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'agglomération a inscrit 1.5 M€ de dépenses dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, pour les différents bassins versants qui concernent le territoire (Petit et Grand Morin, Marne, Yerres). Elle accompagne notamment le SMAGE des 2 Morin, syndicat compétent, sur un programme de travaux d'urgence suite à la dernière crue qui a touché les communes en aval du Grand Morin. Ces travaux se déroulent actuellement sur les communes de Bouleurs, Maisoncelles-en-Brie et Villiers-sur-Morin et consistent à réaliser des aménagements (création de haie, reprofilage de fossé, curage de fossé et création de redents...) pour mieux retenir l'eau avant qu'elle rejoigne la rivière.



L'agglomération prévoit par ailleurs sur ce secteur 600 000 € de travaux dans le cadre de sa compétence Eaux Pluviales pour lutter contre les inondations. Près de 400 000 € seront également investis pour le renforcement des berges de La Marne à Condé-Sainte-Libiaire.

RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE À JOUARRE



Le château d'eau, d'une capacité de 400 m³, présentait des signes de vieillissement importants dont plusieurs fissures sur la cuve.

Dans ce contexte, l'agglomération a décidé d'engager les travaux de réhabilitation de l'ouvrage : reprise de l'étanchéité de la cuve, réfection

de l'extérieur de la cuve et du fût, reprise de la coupole et de la sous-face de fond de cuve, renouvellement des canalisations, étanchéification des ouvrages, imperméabilisation et réalisation des travaux hydrauliques nécessaires à son bon fonctionnement.

Durée des travaux : 5 mois

ITINÉRANCE EN TERRITOIRES

Le 1^{er} spectacle « Itinérance en Territoires », proposé par l'agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de son projet culturel 2024, s'est déroulé le 7 mars dernier à Beauthéil-Saints.

Le spectacle «Toyo», duo cirque et musique, par la Compagnie « Les Colporteurs » a été très apprécié par le jeune public et leur famille.



TÉLÉCENTRE E-M@GINE À CRÉCY-LA-CHAPELLE



Les travaux du 3^{ème} téléculture de l'agglomération ont débuté au mois de mars. Situé dans l'ancien siège du Pays Créçois, il se composera de 8 bureaux (2 bureaux d'une personne, 4 bureaux de 2 personnes et 2 bureaux de 3 personnes), d'un espace de coworking pour 4 utilisateurs, d'une salle de réunion et d'un espace détente avec cuisine.

Durée des travaux : 5 mois

Montant : 300 000 € HT



EN DIRECT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Parmi les délibérations à l'ordre du jour du conseil communautaire du 02 avril, ont notamment été adoptées :

• **Finances : vote du budget 2024 et des taux d'imposition**

Le budget de la communauté d'agglomération est de 116 M€ répartis de la façon suivante : 67 356 236 € en fonctionnement et 48 921 669 € en investissement. Les taux d'imposition 2024 restent inchangés par rapport à 2023.

Parmi les principaux projets inscrits au budget 2024 :

- Aménagement de la ZA Voisins à Mouroux pour 7,6 M€ au budget 2024
- Piscine de Crécy-la-Chapelle : 1,9 M€ au budget 2024 (11 M€ au total)
- Bassin extérieur au centre aquatique de Coulommiers : 1,8 M€
- Ferté confluence (phase 2) : 1,1 M€ au budget 2024
- Extension du gymnase des Picherettes à La Ferté-sous-Jouarre : 2 M€
- Halle des sports à Coulommiers : 7,6 M€
- Aire multimodale à Coulommiers : 1,6 M€
- Maison des Arts et du Brie : 6,8 M€
- Travaux Gemapi : 1,5 M€
- Travaux Eaux Pluviales : 3,1 M€
- Assainissement : 31,5 M€ pour la réhabilitation de réseaux et des stations d'épuration d'Amillis, Guérard et Maisoncelles-en-Brie
- Eau potable : 13,3 M€

• **Piscine de Crécy-la-Chapelle : approbation de l'Avant-Projet Définitif et du coût prévisionnel**



Vidéo du projet

Le conseil communautaire a arrêté définitivement le programme de travaux et a approuvé l'avant-projet définitif avec un coût prévisionnel à 11 933 432 € HT. Il convient de préciser que ce coût intègre les évolutions économiques et toutes les contraintes techniques survenues au cours des études de conception.

• **Transports : Augmentation de la participation pour la carte Imagine'R des lycéens à la rentrée 2024/2025**

Depuis trois ans le montant de la carte Imagine'R, fixé par Ile-de-France Mobilités, a augmenté. Afin de compenser cette hausse pour les familles du territoire, l'agglomération a décidé d'augmenter l'aide financière accordée, passant de 63 € à 70 €.

**INFORMATION
IMPORTANTE POUR
LES PARENTS DE
LYCÉENS !**

Pour consulter l'ordre du jour complet ainsi que tous les procès verbaux des conseils communautaires :
www.coulommierspaysdebrie.fr

COMMUNE de TOUQUIN

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter la fiscalité locale (taxes foncières) ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'État chaque fois que possible, permettant d'engager notamment d'important travaux de réfection de voirie et de réhabilitation d'un bâtiment communal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes (achat petit équipement, entretien des bâtiments, consommation eau/gaz/électricité, salaires des agents...), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en réalisant travaux (voirie, bâtiment, éclairage public...) et achats importants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux loyers des logements rénovés, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dans les différents syndicats (dont les écoles) et les intérêts des emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement. Ainsi, les efforts de maîtrise des dépenses réalisés l'an passé ont permis de dégager **un excédent total de 385 000 €** qui permettra, en partie, de réaliser les travaux d'investissement détaillés dans le chapitre suivant « section d'investissement ».

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	245 418 €	Excédent 2023 reporté	227 137 €
Dépenses de personnel	274 400 €	Recettes des services	41 500 €
Autres dépenses : indemnités élus -syndicats des écoles/collège (210 000 €) - Service défense incendie	306 117 €	Impôts et taxes	595 000 €
Dépenses financières Intérêts emprunts	9 695 €	Dotations et participations	286 874 €
Autres dépenses FNGIR...	89 200 €	Recettes de gestion courante (loyers...)	57 000 €
Virement à la section Investissement	280 000 €		
Total dépenses réelles	1 204 830 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 681€		
Total général	1 207 511 €	Total général	1 207 511 €

c) La fiscalité

Le budget 2024 est toujours fortement impacté par une inflation record, l'augmentation du prix de l'énergie, la hausse du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires territoriaux.

Néanmoins, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas augmenter les taux appliqués sur le foncier bâti et le foncier non bâti. À noter toutefois que la réévaluation annuelle des bases d'imposition encore importante cette année (État) générera forcément une augmentation des taxes à régler.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** :

- 1) Le versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 ;
- 2) La récupération de la TVA sur une partie des travaux réalisés en 2023 ;
- 3) Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement) ;
- 4) Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public, aux travaux de renforcement de voirie...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	55 233 €	Versement de la section de fonctionnement	358 015 €
Modernisation éclairage public	110 000€	Excédent 2023	79 085 €
Réhabilitation bâtiment communal (derrière la mairie)	578 500 €	Récupération TVA 2023	15 000 €
Travaux de voirie rue de Provins	406 000 €	Taxe aménagement	30 000 €
Plateforme multisport	132 800 €	Subventions totales sur travaux 2024	498 816 €
Extension réseau éclairage public rue de la Fosse aux Cloches	26 669 €	Emprunt	400 000 €
Achats divers : bâtiment, logiciels secrétariat, vidéo protection...	74 395 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 681 €
Total général	1 383 597 €	Total général	1 383 597 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

Au regard de l'excédent dégagé en 2023, le conseil municipal a décidé de lancer trois grands chantiers (dont les travaux différés l'an passé) : réfection de la voirie Rue de Provins, réhabilitation du bâtiment communal situé derrière la mairie et installation d'une plateforme multisport.

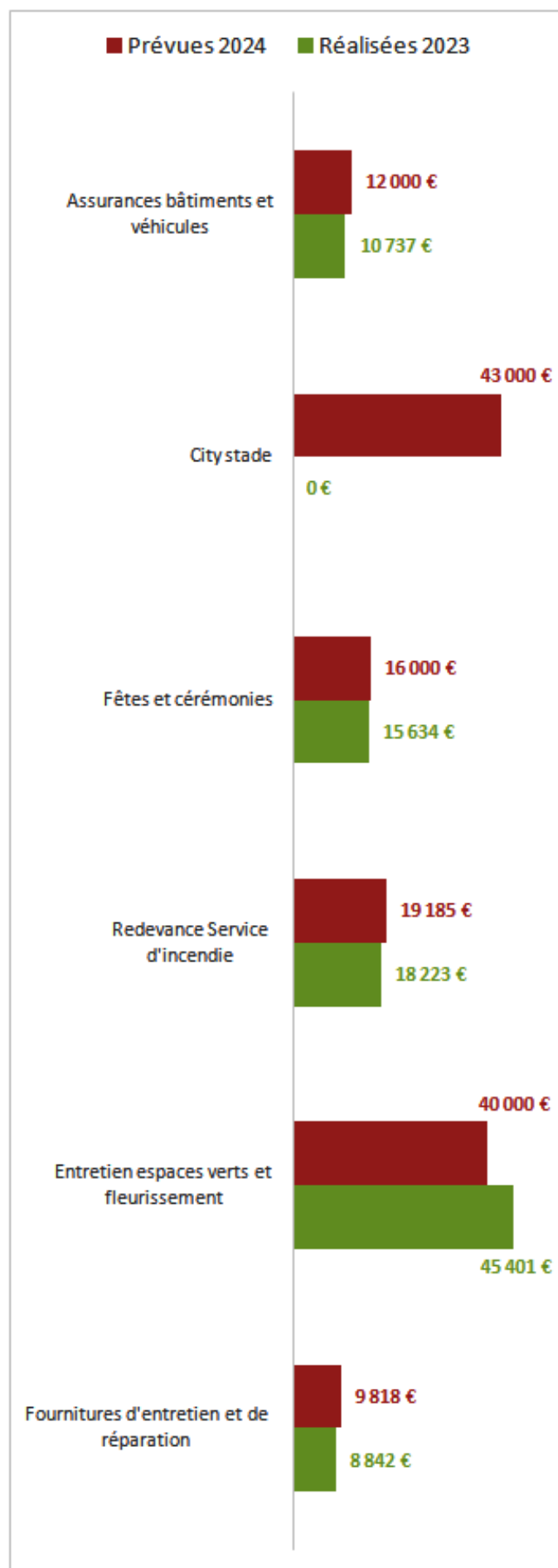
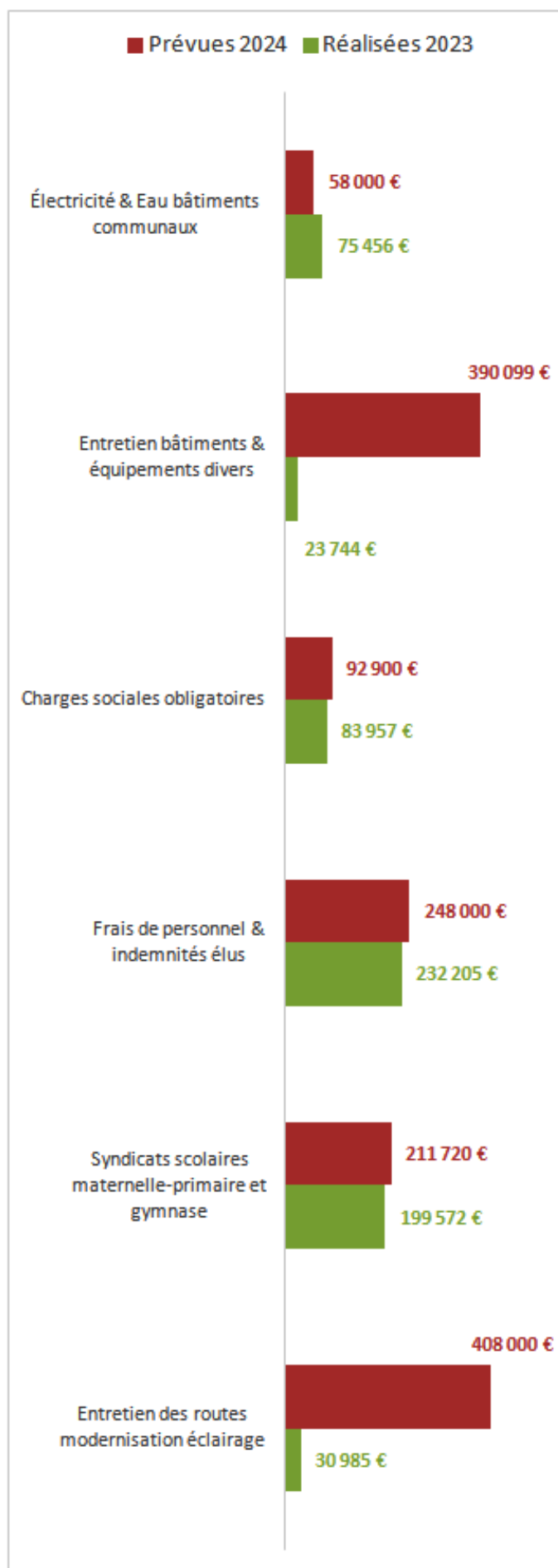
Ces travaux ont pu être envisagés également grâce aux subventions obtenues (498 815 €) et un emprunt de 400 000 € rendu possible grâce à la « capacité d'autofinancement » dégagée l'an passé (indicateur Direction Générale des Finances Publiques).

- Modernisation de l'éclairage public (remplacement des ampoules énergivores par des LED (subvention : 51 400 €)
- Réhabilitation du bâtiment derrière la mairie avec création d'un cabinet d'infirmières et d'un logement locatif : les dossiers de demande de subvention ont reçu un avis très favorable de la part notamment du Préfet (subvention : 323 007 € - dont une avance de 96 902 € perçue en 2023) et de la Région Ile-de-France (subvention : 53 843 €). À noter que la création d'un nouveau logement locatif créera une recette supplémentaire à partir du 4^e trimestre 2024 (autour de 1 000 €/mois).
- Travaux de réaménagement de la voirie rue de Provins jusqu'au carrefour rue du Commerce/rue de la Fontaine la reine : remplacement de la conduite d'eau sur une partie de la rue, création de trottoirs, rabotage de la chaussée et pose des enrobés, mise en conformité de l'arrêt de bus de l'école maternelle pour les personnes à mobilité réduite (subvention : 70 000 €)
- Installation d'une plateforme multisport pour enfants et agrès pour adultes : ce projet a enfin pu voir le jour du fait des subventions allouées par l'Agence Nationale du Sport promouvant le sport dans le cadre des Jeux olympiques 2024 (subvention : 90 800 €).
- Extension du réseau de l'éclairage public dans la rue de la Fosse aux Cloches au niveau des nouvelles constructions ne bénéficiant pas d'un éclairage à ce jour (subvention : 6 667 €).

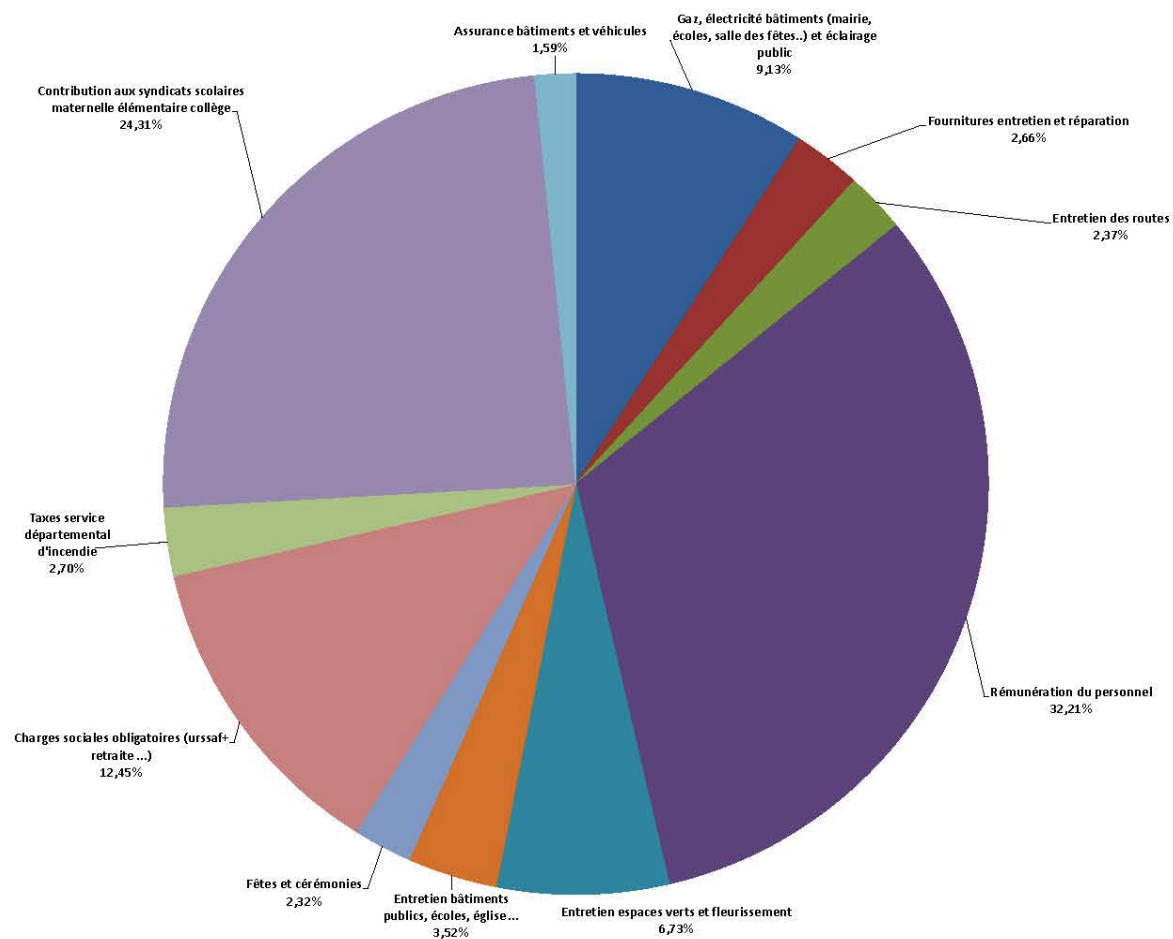
Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Le Maire
Sophie CHEVRINAIS

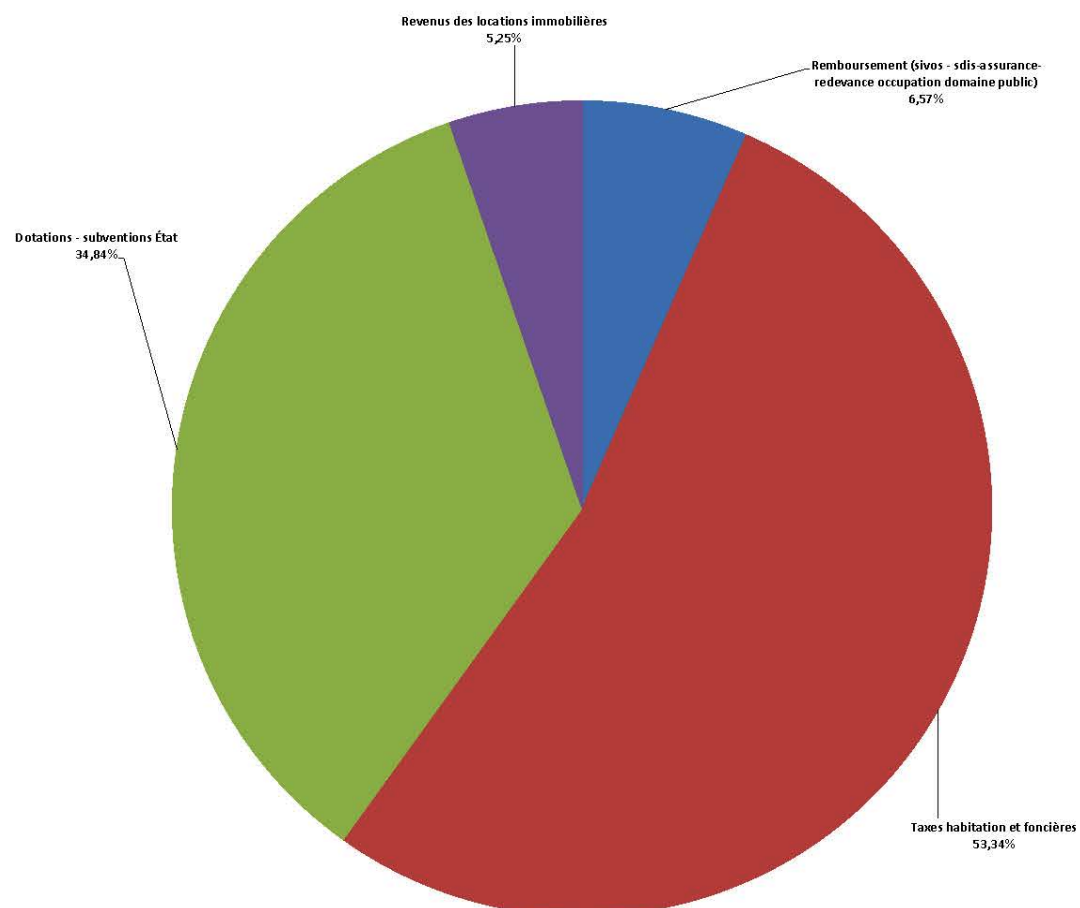
Dépenses réalisées en 2023 et prévues en 2024



Répartition des dépenses de fonctionnement 2023



Répartition des recettes de fonctionnement 2023



Vendredi 12 janvier 2024 : la galette des rois



Ce vendredi 12 janvier, les Aînés de TOUQUIN étaient invités pour la traditionnelle galettes des rois. Véronique VAUCLAIR, présidente du Comité des fêtes, à l'origine de cette initiative, a d'abord prononcé quelques mots de bienvenue et remercié les institutrices et les enfants de l'école maternelle venus interpréter quelques chants avant de s'installer aux différentes tables. Puis tous, jeunes et moins jeunes, ont partagé les fameuses galettes servies par les membres du Comité des fêtes. Les couronnes n'ont pas tardé à apparaître sur les têtes blondes et brunes mais aussi sur les cheveux gris et blancs et même sur quelques crânes dégarnis... Merci aux enfants et à leurs institutrices pour ce beau moment de convivialité intergénérationnelle.



26 janvier 2024 : la cérémonie des vœux du maire



Vendredi 26 janvier, à la salle communale, c'est devant une centaine de Touquinois et en présence de représentants de la gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE et de pompiers du CPIA que Sophie CHEVRINAIS, maire de TOUQUIN, entourée des conseillers municipaux, bientôt rejoints par les membres du personnel communal, a présenté ses vœux et ceux du Conseil à la population de notre village. Elle en a bien sûr profité pour dresser le bilan de l'année écoulée et annoncer les projets pour 2024 (détaillés dans le numéro d'Infos Touquin de janvier). Elle a également remercié tous ceux qui, par leur action, participent à la vie communale et à son dynamisme. Enfin tous se sont retrouvés autour d'un buffet préparé par les membres du conseil et leurs conjointes et conjoints ainsi que par un certain nombre de bénévoles venus apporter leur aide et qu'il faut ici remercier chaleureusement.



Cette cérémonie a été l'occasion de célébrer deux anciens élus, James GUILLOT et Christian CORDIER, pour les 25 années qu'ils ont tous deux passées au service de la commune en ne ménageant ni leur temps ni leurs efforts, en qualité de conseiller municipal (de 1971 à 1977 et de 1995 à mars 2001 pour le premier - de 1995 à mars 2001 et de décembre 2001 à 2009 pour le second) et d'adjoint (de décembre 2001 à mars 2014 pour le premier - de mars à décembre 2001 puis de 2009 à 2020 pour le second). Sophie CHEVRINAIS a remis à chacun d'eux la médaille d'honneur régionale, départementale et communale qui récompense les services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.



A gauche : la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à James GUILLOT et Christian CORDIER par Sophie CHEVRINAIS -
A droite : les deux récipiendaires avec leurs épouses.



Samedi 30 mars : chasse aux œufs et jeu de piste



Des enfants avec leurs parents par dizaines marchant dans les rues de TOUQUIN, un papier à la main ! C'est à ce spectacle insolite qu'on a pu assister le samedi 30 mars à l'occasion de la chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes. Les participants devaient se rendre derrière la mairie entre 14 et 15 heures. Ils recevaient alors un livret sur lequel ils découvraient l'itinéraire à suivre pour aller aux différents rendez-vous qui leur étaient fixés : le musée, l'église, les apiculteurs de Saframiel, le lavoir et le camp romain. Soit un parcours d'environ 2,3 kilomètres. A chaque arrêt, pour obtenir un œuf, les enfants (et leurs parents) devaient assembler les pièces d'un puzzle et, tout au long du trajet, il leur fallait résoudre des charades et rébus et répondre aux questions qui leur étaient posées sur le livret. De retour à la mairie, tous recevaient une récompense bien méritée : un sachet de friandises. Favorisé par un temps plutôt clément, ce jeu de piste a remporté un grand succès (près de 130 enfants inscrits) et les bénévoles (membres du Comité des fêtes, de la SAT, de l'association Castrum Tulquinum et les apiculteurs de Saframiel), qui n'ont pas ménagé leurs efforts avant et pendant cette manifestation, sont évidemment à remercier chaleureusement.



Pour les amateurs de charades, en voici deux qui étaient proposées aux enfants participant à cette chasse aux œufs. La plus facile : Mon premier est une ancienne monnaie - Mon second est un gros village - Mon troisième est l'inverse de la tristesse - Mon tout est le nom d'une rue de TOUQUIN. La plus difficile : Mon premier est un métal courant - Mon second est dit par un petit bébé - Mon troisième en conjugaison est simple ou composé - Mon tout sert à la lavandière une fois le linge sec.

8 mai 2024 : 79^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie



C'est à 11 h 45 que le cortège, avec en tête les porte-drapeaux des Anciens Combattants et du Souvenir français ainsi que les pompiers du CPIA, suivis des adjoints, de conseillers municipaux et de plusieurs Touquinois, a quitté la place de la Mairie pour se rendre au Monument aux Morts. Jean-Pierre DELAHAYE, premier adjoint, a d'abord lu le message de Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, dont on peut retenir la conclusion : « *De la guerre nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon. Depuis 79 ans nous ne l'avons pas oubliée. Pour toujours elle nous anime* ».

Puis Christian CORDIER, président des associations du Souvenir français et des Anciens Combattants, a lu le message de l'UFAC (Union française des associations de combattants et de victimes de guerre). Deux gerbes ont ensuite été déposées au pied du monument, l'une au nom de la Commune et l'autre au nom des Anciens Combattants. Enfin, après l'appel des soldats morts pour la France effectué par Christian CORDIER, les participants ont interprété la *Marseillaise*. Pour conclure ce moment, tous se sont retrouvés derrière la mairie pour le verre de l'amitié. Ci-dessus : les unes de *l'Humanité* et du *Figaro* en date du 8 mai 1945. Ci-dessous : quelques photos de la cérémonie du 8 mai 2024 à TOUQUIN.



Dimanche 19 mai 2024 : la brocante de la Pentecôte



Comme ce voisin d'un « *représentant d'une maison de paratonnerres* » qui, dans la chanson de Georges Brassens, passe son temps à « *guetter les stratus, à lorgner les nimbus et faire les yeux doux au moindre cumulus* » en espérant découvrir les signes annonciateurs d'un orage pendant lequel il pourrait rejoindre sa belle, laissée seule par son mari, « *parti faire son dur métier* », eh bien, les organisateurs, exposants et visiteurs de la traditionnelle brocante de TOUQUIN ont durant toute cette journée du dimanche 19 mai jeté des regards anxieux vers le ciel mais non pas pour y rechercher des nuages mais au contraire pour tenter d'y apercevoir quelques parcelles de ciel bleu... Et il faut dire que leurs nerfs ont été mis à rude épreuve par une météo capricieuse : temps gris et menaçant le matin mais sans pluies, forte averse orageuse entre 14 h et 14 h 30, ciel de plus en plus dégagé ensuite pour finir en beauté avec une soirée ensoleillée. Mais ces aléas météorologiques n'ont pas empêché la brocante d'être un succès. Peut-être sa mascotte, qui pour la première fois parcourait les rues avec une bonne humeur communicative, y a-t-elle été pour quelque chose ? Bien sûr les exposants étaient moins nombreux que l'année dernière (sans doute à cause du temps) mais les visiteurs, eux, étaient au rendez-vous (sauf bien sûr pendant l'épisode pluvieux). Frites, merguez et chipolatas d'une part, crêpes d'autre part ont été particulièrement appréciées au stand restauration. Et les enfants ont pu profiter des différents jeux qui leur étaient proposés ainsi que des structures gonflables.

Il faut une nouvelle remercier tous les organisateurs -membres du conseil municipal et bénévoles - qui ont œuvré à cette réussite. Pour eux, de l'accueil des premiers exposants le matin à la vérification de l'état des rues et au démontage des installations, le soir, sans oublier la tenue des stands de la commune, notamment la buvette-restauration, on peut dire que la journée a été bien longue !



Dimanche 12 mai 2024 : le marché aux fleurs



Le dimanche 12 mai, le Comité des Fêtes a organisé sur la place de la Mairie un marché aux fleurs, avec pour les enfants une initiation à la pratique du semis. Durant toute la journée, légumes, aromates, fleurs annuelles et vivaces ont pu ainsi être proposés aux Touquinois. Ci-dessus : quelques membres du Comité des Fêtes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation et des enfants découvrant l'art délicat du semis...

Les travaux en cours : la réhabilitation de l'ancienne Maison des associations, derrière la mairie, et la création d'un « city-stade », rue Fontaine-la-Reine



Derrière la mairie la réhabilitation de l'ancienne Maison des associations se poursuit. La réfection de la toiture est achevée et actuellement les travaux portent sur l'aménagement intérieur avec la création d'un cabinet d'infirmières, à côté de celui du docteur PALTRIER, et d'un logement destiné à la location. Ils devraient être achevés fin octobre 2024. Rue Fontaine-la-Reine la mise en place d'un « city-stade » est commencée (photos prises sur le site avant le début des travaux et fin mai alors qu'ils sont en cours). Quand paraîtra ce numéro d'Infos Touquin, c'est un chantier d'une autre ampleur qui en sera à ses débuts : la réhabilitation complète de la rue de PROVINS. Commencée début juin, elle devrait s'achever à la mi-août.

La réfection de la rue de PROVINS

Présentation des travaux

Du lundi 27 mai au vendredi 21 juin 2024 :

Renouvellement de la canalisation fuyarde d'eau potable

Du lundi 24 juin au vendredi 5 juillet (voir tronçon rose sur le plan) :

- Réfection des trottoirs abîmés et création d'un cheminement piétons
- Mise aux normes PMR de l'arrêt de car devant l'école maternelle
- Création de stationnements
- Réfection complète de la chaussée
- Changement des tampons d'assainissement

Du lundi 8 juillet au 26 juillet (voir tronçon jaune sur le plan) :

- Terrassement
- Pose des bordures et caniveaux
- Préparation des trottoirs

Le mercredi 31 juillet : rabotage de la chaussée

Le lundi 5 août : pose des enrobés sur les trottoirs

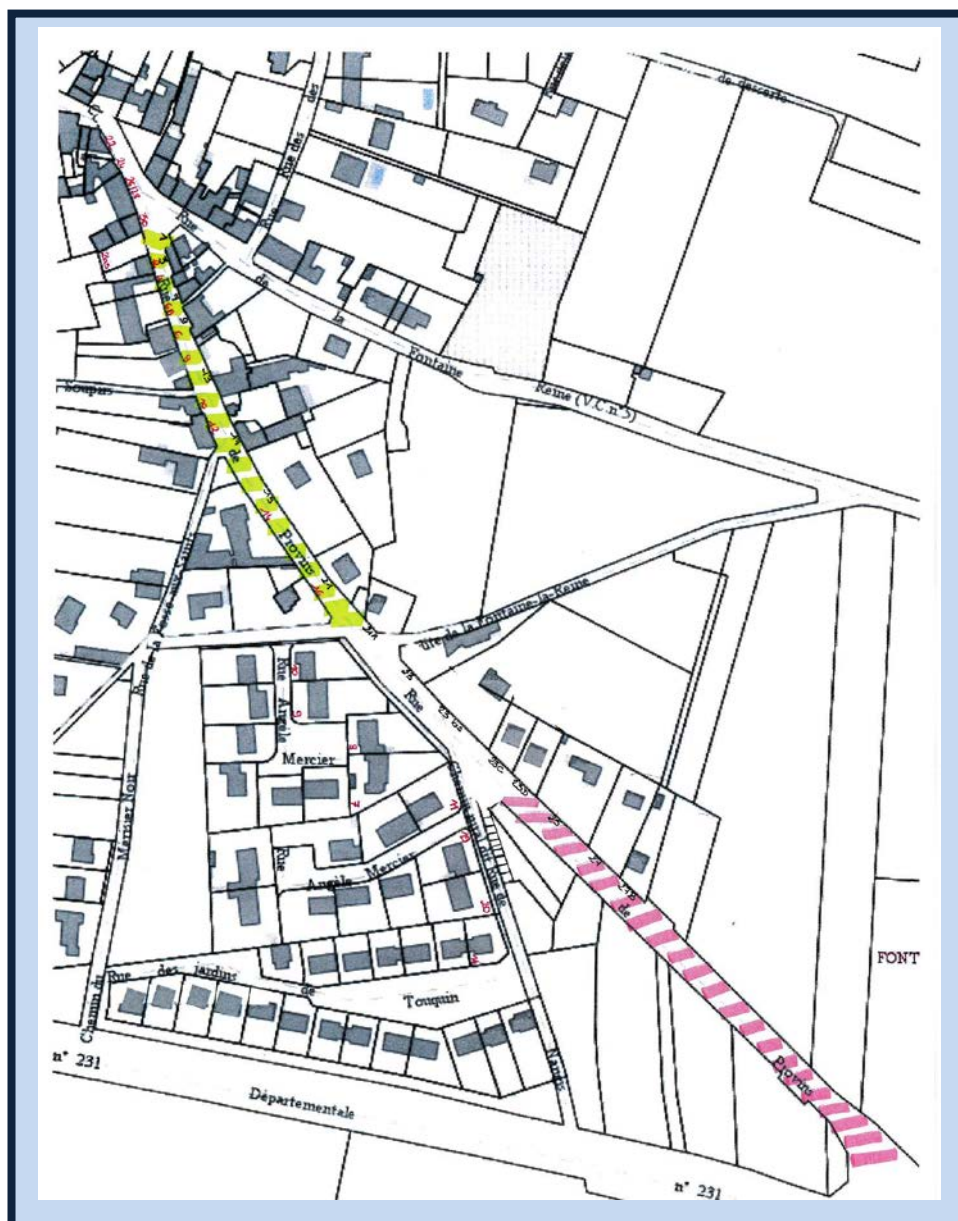
Le jeudi 8 août: pose des enrobés sur la chaussée

L'installation de la base de vie nécessaire aux travaux se fera sur le parking situé rue de Nangis. La stationnement y sera interdit pendant la durée des travaux.

Impacts sur la circulation des véhicules :

- **Du lundi 27 mai au vendredi 21 juin** : circulation alternée sur le tronçon rose
- **Du lundi 24 juin au vendredi 12 juillet** : route barrée (circulation et stationnement interdits) sur la partie 1 (tronçon rose sur le plan) - les véhicules doivent être sortis avant 8 h et ne pourront rentrer qu'après 17 h 30.
- **Du lundi 15 juillet au vendredi 9 août** : route barrée (stationnement et circulation interdits) sur la partie 2 (tronçon jaune sur le plan) - les véhicules doivent être sortis avant 8 h et ne pourront rentrer qu'après 17 h 30.

L'accès à la boulangerie sera bien sûr possible pour les piétons pendant la durée des travaux.



- **A partir du 24 juin**, le Seine-et-Marne Express ligne 50 ne s'arrêtera plus à TOUQUIN (arrêt le plus proche : aire de covoiturage de PEZARCHES)

- Les containers poubelles seront collectés aux jours habituels en soirée. Il faudra les déposer du côté opposé aux travaux. Nous vous remercions de ne pas laisser vos bacs dehors après le ramassage.

- **Pour les journées du 31 juillet, 5 et 8 août**, la circulation et la stationnement seront interdits sur la totalité de la rue de PROVINS ainsi que sur les croisements de la rue Fontaine-la-Reine / Francs-Bourgeois et Fontaine-la-Reine / Commerce.

Bien entendu les dates indiquées
peuvent être modifiées en fonction
des aléas de chantier ou de la météo.

En vous remerciant de votre compréhension et restant à votre disposition pour toute question complémentaire (01 64 04 15 29).

9 juin 2024 : élections européennes en France

Du 6 au 9 juin (le 9 juin pour la France), 450 millions de citoyens ont été appelés à voter dans les 27 Etats membres de l'Union européenne pour élire 720 députés (dont 81 pour la France où 38 listes étaient proposées aux électeurs). Le tableau ci-dessous donne les résultats à TOUQUIN ⁽¹⁾ et en France.



Participation	Touquin (1)	France	Nb de députés
Inscrits	915		
Votants	468 - 51,14 %	51,49 %	
Exprimés	455		
Résultats			
La France fière - Marion Maréchal	25 voix - 5,49 %	5,47 %	5
La France insoumise - Union populaire - Manon Aubry	24 voix - 5,27 %	9,89 %	9
La France revient - Jordan Bardella	206 voix - 45,27 %	31,37 %	30
Europe Ecologie - Marie Toussaint	20 voix - 4,40 %	5,50 %	5
Parti animaliste - Les animaux comptent - Votre voix aussi - Hélène Thouy	10 voix - 2,20 %	2,00 %	
Besoin d'Europe - Valérie Hayer	49 voix - 10,77 %	14,6 %	13
Equinoxe - Ecologie pratique - Marine Cholley	2 voix - 0,44 %	0,29 %	
Ecologie positive et Territoires - Yann Wehring	4 voix - 0,88 %	0,42 %	
Liste Asselineau Frexit - Pour le pouvoir d'achat et pour la paix	8 voix - 1,76 %	1,02 %	
La Droite pour faire entendre la voix de la France en Europe - François-Xavier Bellamy	39 voix - 8,57 %	7,25 %	6
Lutte ouvrière - le camp des Travailleurs - Nathalie Arthaud	5 voix - 1,1 %	0,49 %	
L'Europe ça suffit ! Florian Philippot	9 voix - 1,98 %	0,93 %	
Réveiller l'Europe - Raphaël Glucksmann	37 voix - 8,13 %	13,83 %	13
Alliance rurale - Jean Lasalle	3 voix - 0,66 %	2,35 %	
Europe - Territoires - Ecologie - Guillaume Lacroix	1 voix - 0,22 %	0,26 %	
Gauche unie pour le monde du travail - Léon Deffontaines	8 voix - 1,76 %	2,36 %	
Ecologie au centre - Jean-Marc Governatory	5 voix - 1,1 %	1,28 %	

(1) Ne sont donnés que les résultats des listes ayant obtenu au moins une voix à TOUQUIN (17 sur 38). Elles sont présentées dans l'ordre fixé par le tirage au sort effectué au ministère de l'Intérieur.

L'instant nostalgie - un instituteur d'autrefois : Roger RASTOILE

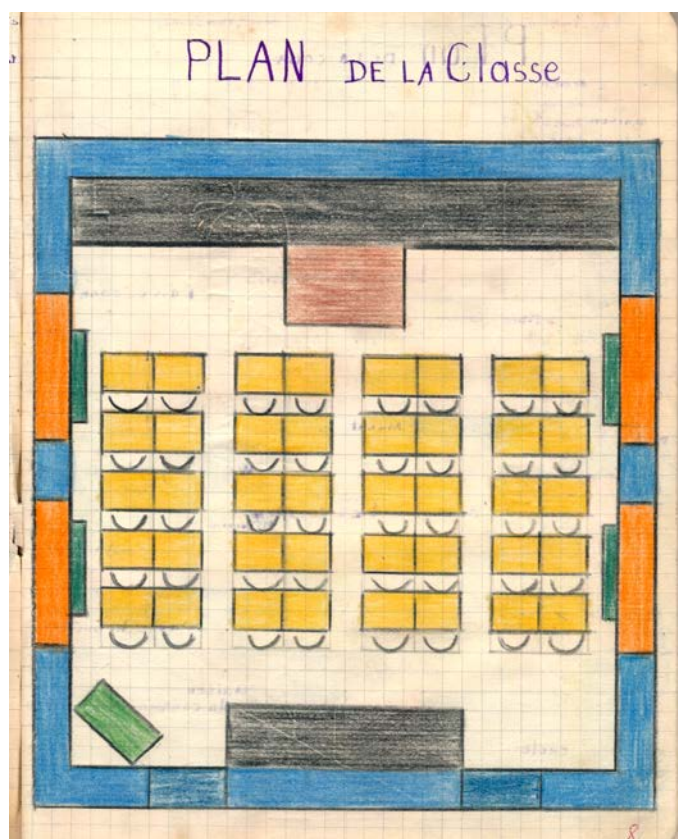
S'il est un instituteur qui a profondément marqué les esprits à TOUQUIN au XX^e siècle, c'est bien Roger RASTOILE. Ses anciens élèves sont unanimes à décrire un enseignant certes sévère (« *Il ne rigolait pas, le petit père RASTOILE !* »), n'hésitant pas à user de la taloche pour faire entrer dans les têtes récalcitrantes une notion d'orthographe ou la date d'un événement en histoire (et aucun de ceux que nous avons interrogés ne le lui reproche aujourd'hui) mais exigeant, attaché avant tout à la réussite de ses élèves (il s'arrangeait par exemple pour que ceux dont les parents avaient des difficultés financières puissent malgré tout bénéficier gratuitement de l'étude du soir en principe payante) et pénétré du rôle qui était le sien auprès des enfants et des adolescents qui lui étaient confiés. Bien sûr il y avait aussi cet amour-propre - commun à de nombreux instituteurs des classes primaires supérieures à l'époque - qui le poussait - dans une forme de compétition avec ses collègues - à préparer ses élèves de façon intensive au certificat d'études pour qu'ils obtiennent à l'examen les meilleurs résultats possible. Et dans cet exercice Roger RASTOILE était excellent. On ne compte pas à TOUQUIN ceux qui, sur plus d'une centaine de candidats chaque année, ont été classés premiers ou seconds du canton de ROZAY-EN-BRIE. C'était un titre de gloire dont tous, lauréats, membres de leurs familles, habitants du village et ... instituteur étaient particulièrement fiers. Il faut dire que pour obtenir ces résultats, Roger RASTOILE, n'hésitait pas à utiliser les grands moyens : dans le mois qui précédait l'examen, il gardait tous les soirs après l'étude les élèves concernés pour des exercices supplémentaires, ainsi que le jeudi (alors jour de repos scolaire).

Roger RASTOILE est né le 12 août 1909 à JOUY-LE-CHÂTEL. Il a été nommé instituteur à VOINSLES en 1928 puis à TOUQUIN en 1931 où il exercera jusqu'à sa retraite en 1965. Durant toute cette période il remplira également - comme c'était presque toujours le cas à l'époque dans les petites communes - la fonction de secrétaire de mairie. Prisonnier de guerre de 1940 à 1945. En 1967, donc deux ans après avoir pris sa retraite, il est élu conseiller municipal à l'élection partielle rendue nécessaire par la démission du maire, André ADNIN. Il est réélu au premier tour en 1971 et 1977 et, après chacune de ces élections, les conseillers, dont beaucoup sont d'anciens élèves, le choisissent pour maire. Il occupera cette fonction jusqu'à son décès durant son second mandat le 3 octobre 1982.

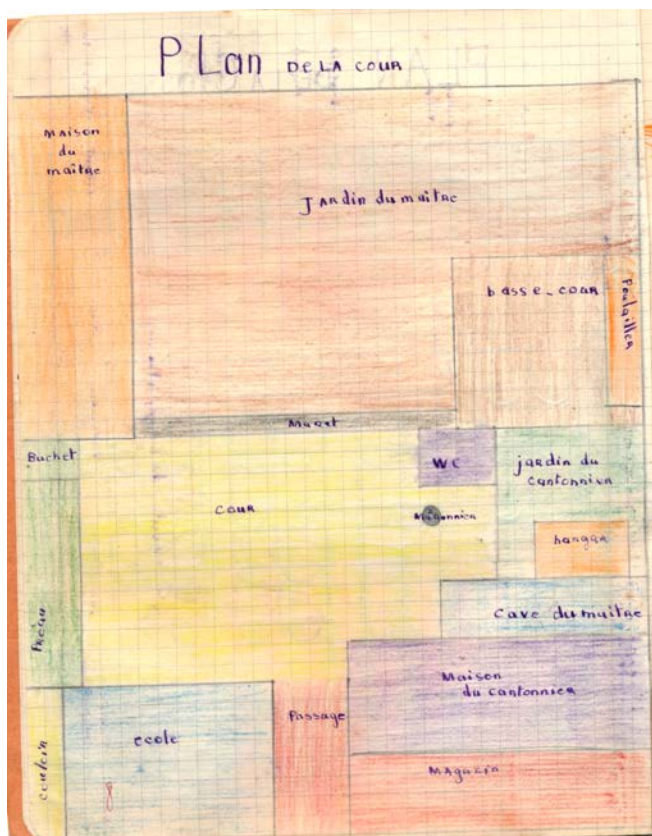
La salle de sa classe occupait le rez-de-chaussée de l'actuelle mairie (le premier étage servant aux réunions du conseil municipal - le secrétariat de mairie ainsi que le bureau de maire ayant été installés dans un local situé à une centaine de mètres, à l'angle de la rue du Commerce et de la place de la Mairie). La cour de récréation et le préau se trouvaient à l'arrière et une petite porte permettait d'accéder directement à un grand jardin avec le logement de l'instituteur (qui deviendra ensuite la Maison des associations - l'actuel cabinet médical). Roger RASTOILE n'avait donc que quelques mètres à parcourir pour se rendre sur son lieu de travail ou en revenir. Du préau on pénétrait dans l'école par un couloir avec une rangée de porte-manteaux d'un côté, la bibliothèque de l'autre et une porte donnant sur la salle de classe. Le bureau de l'instituteur se trouvait à gauche en entrant. Au fond une armoire contenait divers objets servant aux cours comme des pots en étain de différentes capacités, des poids en cuivre et même, conservée dans un bocal rempli de formol ... une vipère !

Face au bureau du maître : quatre rangées de tables, une par section (CM1 - CM2 - cours supérieur 1 et cours supérieur 2, les plus jeunes côté cour - les plus âgés côté place de la Mairie) pour un total de 30 à 40 élèves selon les années. Dans les années 1950 sa classe est mixte.

Comme le font les bons pédagogues, Roger RASTOILE avait placé aux premiers rangs les élèves les plus faibles dont il devait s'occuper plus précisément ou ceux qui étaient ... susceptibles de poser des problèmes de discipline. Les meilleurs et les plus sérieux au fond. Faire cours à des enfants appartenant à quatre niveaux demandait toute une organisation dans laquelle les plus âgés jouaient un rôle important. Pendant que le maître s'occupait d'un groupe ils avaient par exemple la responsabilité des plus jeunes à qui ils faisaient réciter leurs leçons. Avec en guise de récompenses : bons points, images et, à la fin du mois, billets de satisfaction.



Plan de la salle de classe de Roger RASTOILE (au rez-de-chaussée de l'actuelle mairie) dessiné par un élève sur son cahier dans les années 1950.



Plan de la cour et du logement de l'instituteur avec son jardin, dessiné par le même élève. On notera que la « petite mairie », qui vient d'être rénovée, est alors la « maison du cantonnier ».



Deux photos de Roger RASTOILE et de ses élèves prises dans la cour, derrière la mairie-école, sans doute peu avant (photo du haut) et peu après (photo du bas) la Seconde Guerre mondiale.

Quel était l'emploi du temps d'une journée de classe quand Roger RASTOILE était instituteur ?

Pour en avoir une première idée on peut d'abord lire cette rédaction qu'il avait donnée en 1957 et dont le sujet était : « Vous êtes un élève ordonné. Vous pensez la veille à votre emploi du temps du lendemain. Racontez. » Voici ce que James GUILLOT, alors élève du cours supérieur, avait rédigé à l'époque :

« . A 7 heures et demie je me lèverai pour me préparer pour aller à l'école. A 8 h 15 nous entrerons dans la cour de récréation puis je déposerai mon sac à un crochet dans le couloir. Je rentrerai dans la classe, lirai les indications météorologiques. Puis à 8 h 30 tout le monde rentrera dans la classe. La récitation durera de 8 h 30 à 9 h. De 9 h à 10 h 30 ce sera le calcul. Puis de 10 h 30 à 10 h 45 ce sera la récréation. De 10 h 45 à 11 h 30 ce sera la leçon de géographie. A 12 h 30 nous sortirons pour aller déjeuner et à 1 h 30 nous recommencerons par la leçon de grammaire qui se terminera à 2 h 15. De 2 h 15 à 3 h nous ferons la dictée. De 3 h à 3 h 15 nous irons en récréation. De 3 h 15 à 3 h 40 nous terminerons notre calcul. Puis de 3 h 40 à 5 h nous dessinerons. A 5 h nous annoncerons nos points du jour. Puis nous sortirons et nous irons goûter. A 5 h 30 nous rentrerons et l'étude commencera et se terminera à 6 h 30. A 6 h 30 nous préparerons nos affaires et nous rentrerons à la maison. »

A cette description un peu froide (pardon, James !) on peut ajouter les souvenirs conservés par ses anciens élèves que nous avons interrogés. Le matin, avant le début des cours, tous devaient s'acquitter de différentes tâches : balayer la salle de classe, nettoyer les WC, ramasser les feuilles dans la cour en automne, aller chercher du charbon et allumer le poêle en hiver, faire des relevés météo... Avant d'entrer en classe ils s'alignaient dans la cour sur deux rangs et devaient présenter leurs mains pour que le maître puisse vérifier leur propreté. Et si elles étaient sales direction le robinet pour les laver.

Après s'être assis à leur table, leur première occupation de la journée consistait à lire, à recopier sur leur cahier et à commenter la morale qui avait été préalablement écrite au tableau. Quelques exemples trouvés sur le cahier de plusieurs élèves de CM2 en 1957 :

« Voulez-vous qu'on dise du bien de vous ? N'en dites pas vous-même. »-

« Le courage, c'est la peur vaincue par la volonté. »

« Il ne faut avoir peur ni de la pauvreté ni de la mort mais il faut avoir peur d'avoir peur. »

« L'homme courageux brave le danger s'il le faut et l'évite si cela est possible. »

« Nul ne peut se vanter de se passer des hommes. »

« Posons-nous chaque jour cette question : ai-je rempli en conscience tous mes devoirs ? »

« Ne perds pas ton temps, fais toujours quelque chose d'utile. »

« Rien n'est plus sacré que la pensée et le foi d'autrui. »

« L'oisif est un frelon qui s'engraisse du labeur des abeilles. »

« Avec le pain l'instruction est le premier besoin du peuple. »

« La vie sans la bonté, c'est la terre sans le soleil. »

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent. »

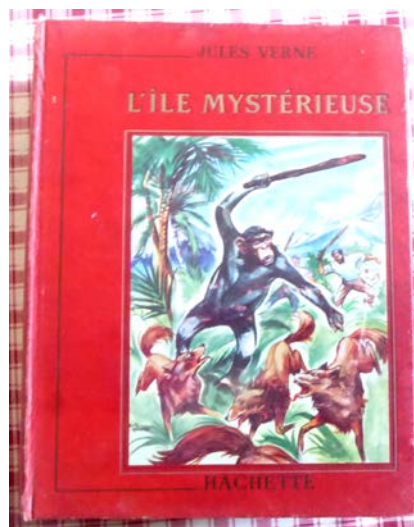
« Honore ton père et ta mère de tout ton cœur et rends-leur ce qu'ils ont fait pour toi. »

Sur ces mêmes cahiers on découvre les exercices de français et de calcul effectués donc par un élève de CM2. Voici d'abord l'exemple d'une dictée : « *Le chat - Le chat avait des secrets. Au matin nous le voyions revenir à pas de velours du grenier ou de la remise, de la maraude ou de la guerre. On ouvrait. Il apparaissait le dos arqué, l'œil large, la moustache basse, sa fourrure blanche fripée. Durant tout le jour il habitait où habitait la chaleur ; l'hiver sous le fourneau, l'été sur la fenêtre. Il s'étalait là de tous ses poils, de tous ses membres, de toute sa chair. Il ne se mettait que deux fois en mouvement, vers midi et le soir, quand la soupe et les viandes élevaient leurs parfums. Alors il s'éveillait, s'étirait, faisait le gros dos en mendiant autour des chaises. Nous le servions. Puis il s'éclipsait comme un pirate.* »

Quelques exercices de calcul : « *Un baril pèse 55,5 kg lorsqu'il est rempli d'eau et 46,5 lorsqu'il est plein de pétrole dont la densité est 0,8. Calculez la contenance du baril. Trouvez le poids du baril vide.* »

« *Le 20 mars, une personne prend un livret de Caisse d'épargne et y fait un premier versement de 18 000 F. Elle effectue ensuite au cours de l'année les opérations suivantes : 12 juin : versement de 14 000 F - 8 août : retrait de 8 000 F - 8 novembre : versement de 26 000 F. Quel est le montant du livret au 31 décembre suivant. Le taux est de 2,75 %.* »

Les familles devaient assurer une part du financement mais ROGER RASTOILE trouvait toujours un moyen pour que les plus modestes n'aient rien à déboursier. Il faut dire que ces voyages en car étaient facilités par la présence à TOUQUIN d'une entreprise de transport en commun dont le propriétaire, Marcel GROS, a été maire de la commune entre 1947 et 1954.

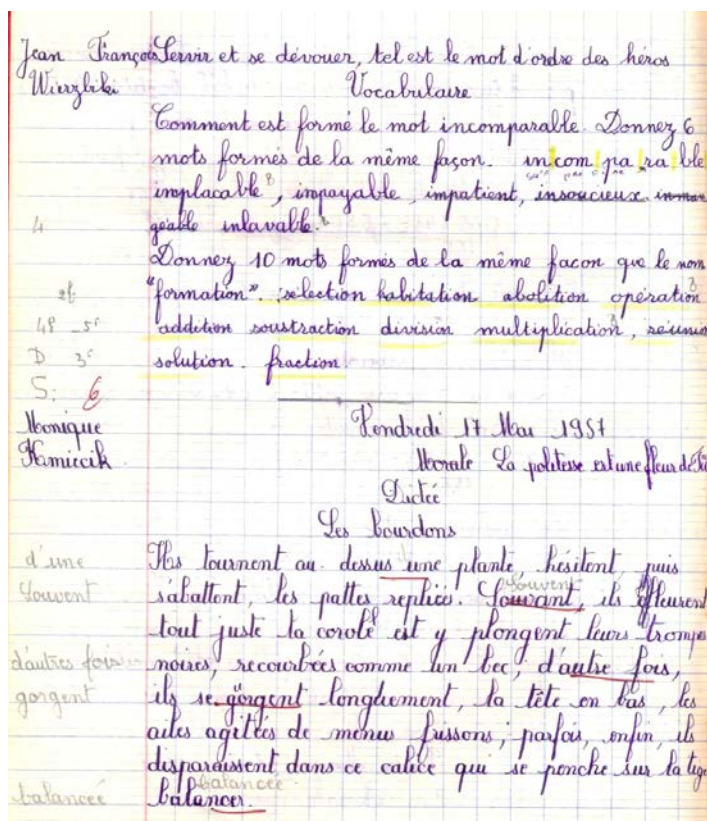


« *L'Île mystérieuse* », de Jules Verne : un des prix offerts en juin 1957 ainsi que le feuillet collé sur la page de garde, avec la signature de l'instituteur.

Le grand moment de l'année était la cérémonie de la remise des prix en juin. Elle se déroulait par beau temps dans la cour, derrière l'école. A cette occasion on avait sorti pour les parents et amis des chaises et des bancs de la mairie et du restaurant voisin, « Le trou normand » tenu alors par Marcel TOULON (par mauvais temps tous les participants se réfugiaient dans sa grande salle qui servait aussi régulièrement de salle de cinéma - car oui, il existait alors un cinéma, certes modeste, à TOUQUIN !) Le mur du préau avait parfois été décoré par les élèves qui récitaient des poèmes ou interprétaient différentes petites scènes de théâtre devant des décors préparés à cet effet durant l'année. Puis la cérémonie pouvait commencer et les officiels - le maire et les conseillers municipaux - pour chacun des quatre niveaux, remettaient aux élèves méritants un livre spécialement acheté par la Mairie et correspondant à leur classement. Le prix le plus prestigieux était le prix d'Honneur mais ensuite, du premier prix au 7 ou 8^e prix - sans oublier le prix du certificat d'études - on peut penser que nombreux étaient les élèves ainsi récompensés.

Tous ceux qui ont vécu cette période se souviennent avec émotion de ces gros livres de grande taille, à la couverture rouge, souvent des classiques de la littérature, parfois adaptés à l'âge de leurs lecteurs (avec en bonne place les romans de Jules VERNE), édités spécialement pour être offerts aux enfants lors de la remise des prix, et bien souvent conservés précieusement par la suite... En outre, ceux qui venaient d'obtenir leur certificat d'études et qui donc allaient quitter l'école, recevaient un dictionnaire Larousse. Rappelons que la cérémonie de la remise des prix a été supprimée en 1968.

Un grand merci à James GUILLOT pour les informations et les documents qu'il nous a aimablement communiqués et grâce à qui la rédaction de cet article a été possible.



Une page du « cahier de roulement » en 1957. C'est un cahier tenu à tour de rôle par chacun des élèves et qui permet de garder une trace du travail écrit quotidien.

Il existait une Caisse des écoles, alimentée par une participation financière des parents mais aussi par diverses activités des élèves comme par exemple la vente du muguet au printemps ou même la vente des peaux de lapin ! Les fonds servaient à financer notamment des sorties scolaires. James GUILLOT se souvient d'avoir ainsi pu se rendre sur les plages du débarquement et à la mer de glace dans les Alpes.

Retrouvez l'actualité de **la Commune** sur l'application



 **Informations**

 **Alertes**

 **Évènements**



100%
GRATUIT

100%
ANONYME

0%
PUBLICITÉ

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- 4

Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple,
scannez pour
télécharger l'appli !

➡



PanneauPocket est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune.

Nous vous invitons à télécharger cette application gratuite en vous aidant des indications inscrites sur le flyer ci-contre.

☞ **Une communication des infirmières de TOUQUIN.** Une permanence (sans rendez-vous) est assurée, de 11 h à 11 h 30, au cabinet, 14 rue de PROVINS, du lundi au vendredi pour tous les soins, et le samedi sur rendez-vous téléphonique de préférence -
tél : 01 64 04 10 11.

☞ **Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :** Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie, à savoir :
- du mardi au vendredi de 15 heures à 17 heures (la mairie est fermée le lundi et le mercredi) ;

☞ **Augmentation de la participation pour la carte Imagine'R des lycéens à la rentrée 2024/2025** - Depuis trois ans le montant de la carte Imagine'R, fixé par Île-de-France Mobilités, a augmenté. Afin de compenser cette hausse pour les familles du territoire, l'agglomération a décidé d'augmenter l'aide financière accordée, qui passera de 63 euros à 70 euros.

DATES À RETENIR

- ☞ **samedi 22 juin de 14h30 à 16h30** pour les enfants de 4 à 11 ans, les Olympiades, proposées par l'Association Jeunesse et Avenir.
- ☞ **dimanche 23 juin** : concert pop rock organisé par Jeunesse et avenir devant la salle communale à partir de 17h30
- ☞ **dimanche 15 septembre** : inauguration du city stade par la Mairie et Fête du sport organisée par le comité des fêtes
- ☞ **samedi 21 et dimanche 22 septembre** : Journées européennes du patrimoine

Les ventes à emporter

- ▶ **Burgers et tartines à emporter : le mercredi soir sur la place de la Mairie** - (« Aux burgers et tartines gourmands » - Hervé YOMAUD - tél : 06 66 57 52 38)
- ▶ **Pizzas et paninis à emporter : le samedi soir sur la place de la Mairie** (« Dina Store » - tél : 07 82 19 80 60 - www.dinastore.fr)

Informations utiles :

- POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE : 17
- ☞ URGENCES : 112
- ☞ GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28
- ☞ MAIRIE de TOUQUIN :
Tél : 01 64 04 15 29
Courriel : mairie@touquin.fr
Service urbanisme : urbanisme@touquin.fr
Site internet : www.touquin.fr
- ☞ SERVICE de livraison des repas à domicile :
Tél : 01 64 04 15 29
- ☞ PORTAGE des médicaments à domicile :
Tél : 07 82 37 07 18
- ☞ DOCTEUR PALTRIER : 01 64 20 12 73
- ☞ CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN :
Tél : 06 74 24 63 78
Courriel : enfance.ccpc@charlotte3c.fr
- ☞ SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS :
Tél : 01 64 75 30 90
Courriel : petite.enfance@paysdecoulommiers.fr
- ☞ INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11
- ☞ TAXI MDC - Mickael DI CERBO (conventionné organismes d'assurance maladie - agréé tiers payant toutes distances) : Tél : 06 18 95 10 67
- ☞ URGENCE Électricité : 09 72 67 50 77
- ☞ URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

- lundi : fermé
- mardi : 15 h – 17 h
- mercredi : fermé
- jeudi : 15 h – 17 h
- vendredi : 15 h – 17 h
- samedi : 9 h – 12 h

Poste - actuellement fermée